



Chevroux

NOUVELLES

Publication officielle de l'Administration communale de Chevroux N° 55 - juillet 2016

Billet de M. Jean-Daniel Curchod - Syndic

Aménagement du territoire à Chevroux « Quo Vadis » où vas-tu ?

La Municipalité a décidé de mettre notre commune en zone réservée.

Annonces intentionnelles parues dans la FAO (Feuille des avis officiels) du 14 juin 2016 et dans le journal « La Broye » du 23 juin 2016 :

*« La Municipalité fait part de son intention d'établir une **zone réservée** selon l'art. 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985 (LATC), sur les zones à bâtir habitation et mixte et de la mettre à l'enquête prochainement, dans le but de procéder ensuite à une révision de son Plan général d'affectation (PGA) afin d'être conforme à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et aux directives cantonales en la matière.*

Dans l'intervalle et avant la mise à l'enquête d'une zone réservée, les intéressés (propriétaires ou promoteurs) sont priés de prendre contact avec la Municipalité, celle-ci se réservant le droit de faire application de l'art. 77 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées mais non encore soumises à l'enquête.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 78 LATC.

En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité. »

Cela veut dire que d'ici trois mois la commune va mettre à l'enquête publique un plan avec règlement et rapport explicatif dans le but de **suspendre la constructibilité sur l'ensemble du territoire communal pour une durée de 5 ans**, qui peut être prolongé de 3 ans.

Billet de M. Jean-Daniel Curchod - Syndic (suite)

Le développement du territoire de Chevroux doit être maîtrisé, la Municipalité ne veut pas d'une politique du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ».

Cette enquête permettra de pouvoir, en toute liberté et impartialité, établir le futur PGA (Plan général d'affectation) qui sera soumis au Conseil général au plus tard en 2018.

Dès que l'avancement des travaux le permettra, des séances d'informations destinées aux propriétaires et au Conseil général seront organisées.

Il faut aussi savoir que récemment le SDT (Service cantonal du développement territorial) s'est opposé à la construction de 2 villas.

Cette **1^{ère} opposition cantonale** est à prendre au sérieux, le SDT veut éviter de nouvelles constructions non souhaitées et que l'on empiète trop sur le peu de réserves restantes.

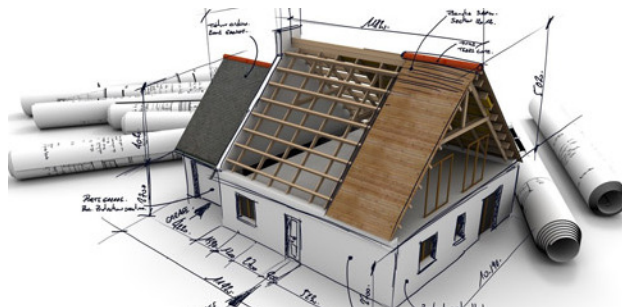
Le Canton se base sur le PGA (Plan général d'affectation) de Chevroux accepté par le Conseil d'Etat (CE) le 12 septembre 1980.

La capacité d'accueil (réserves à bâtir) de 2008 à 2030 devrait représenter 23 % et non 62 %.

Nous avons donc à Chevroux 39 % en trop de terrains à bâtir que l'on doit dézoner !

Merci d'en prendre bonne note.

Jean-Daniel Curchod - Syndic



CHEVROUX

Vous invite à son

Marché Villageois

du 1er Août

de 08h00 à 14h00

Artisanat Poteries
Peintures Jeux Produits de
la ferme et de la pêche

dès 09h00

Toboggan
Baby Foot humain

dès 8h15

" La Chevrotine " Tournoi de pétanque en doublette

à 20h15 A la Maison de Commune

Vin d'honneur offert par la Commune de Montreux

à 21h00 Cortège avec les Fifres et Tambours
Montreusiens

dès 21h15 Allocutions

M. Charles-Edouard BONNY

Président du Conseil Général

M. Laurent Werhli

Conseiller National & Syndic de Montreux

dès 22h00 Feu sur le lac & Feux d'artifices

Buvette & musique avec l'Ensemble de Cuivres

ALEXI BAND

P Gratuit

La Municipalité



Présentation de l'orateur du 1er août 2016

Cette année nous avons l'honneur d'accueillir **Monsieur Laurent Wehrli** - Syndic de Montreux, né le 4 juin 1965 à Montreux. Après une licence en Lettres à l'université de Lausanne, il débute sa carrière professionnelle comme journaliste, métier qu'il exerce durant quelques années. En 2001, il rejoint le Département de l'instruction publique en qualité de secrétaire général adjoint et, en 2003, est nommé délégué aux affaires transfrontalières et européennes du Canton de Vaud. Il quittera cette fonction peu après son accès à la syndication de Montreux en 2011.



Son parcours politique débute en 2001, lorsqu'il est élu Conseiller municipal de sa ville. Député au Grand conseil vaudois de 2002 à 2015, il y a exercé les fonctions de Vice-président de la Commission de gestion, de Président de la Commission des affaires extérieures, de Vice-président et de Président (2013 - 2014).

Conseiller national élu en 2015, il est membre de la Commission de politique extérieure.

Trilingue, il exerce un mandat au sein de nombreuses sociétés, fondations, associations et assume, notamment, la présidence de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers et celle de Pro Familia Suisse.

Il est également consultant indépendant et dirige une société de conduite de projets, notamment internationaux, d'organisation de conférences et de relations publiques.

Elevé au grade de lieutenant-colonel en 2016, il a servi l'armée suisse en tant que capitaine au sein de l'Etat-major du corps d'armée 1 et de major de la brigade infanterie 2.

Chrétien engagé, marié à Myriam, père de cinq enfants et deux fois grand-papa, il attache une grande importance à sa famille qui le soutient dans ses nombreux engagements.

Enfin, c'est un passionné de modélisme ferroviaire et, à ce titre, est Président du conseil de fondation MOB GoldenPass Historique et membre du conseil d'administration du Chemin

Invitation à la Fête Nationale du 1^{er} août

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de convier les habitants de Chevroux et les estivants à la commémoration de la Fête Nationale suisse.

Apéritif offert à : **20 h 15**
devant la Maison de Commune.

Le départ du cortège aux flambeaux, au son des Fifres et Tambours Montreusiens, est prévu à 21 h 00 et tous les enfants sont les bienvenus.

La Municipalité espère vous voir nombreux à cette occasion.



Insignes du 1^{er} août 2016



Les insignes du 1^{er} août 2016 sont à votre disposition à l'administration communale au prix inchangé de CHF. 6.00 / pièce.

Par ce geste vous soutenez également Pro Patria.

Marché villageois du lundi 1^{er} août

Comme chaque année, le traditionnel marché villageois du 1^{er} août est organisé à Chevroux.

Toutes vos idées, artisanat, produits du terroir ou autres sont les bienvenus.

Les personnes qui souhaitent tenir un stand ou organiser une animation doivent s'annoncer **jusqu'au 22 juillet 2016** à :

M. Thomas Cuany
079 485 23 01

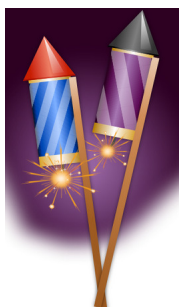
ou par e-mail :
thomas.cuany@hotmail.com



Feux de plein air et feux d'artifice du 1^{er} août

Cette année encore, la Municipalité de Chevroux a délimité une zone pour la mise à feu des engins pyrotechniques. Cet emplacement se situera comme d'habitude à la petite plage de Chevroux.

Durant les fêtes du 1^{er} août ou de toute autre manifestation et pour des raisons de sécurité, la Municipalité de Chevroux vous rappelle qu'il est formellement interdit d'utiliser des engins pyrotechniques en dehors des zones sécurisées prévues à cet effet.



En cas de non-respect de cette directive, la Municipalité décline toute responsabilité si un accident devait survenir.

Les contrevenants pourront être dénoncés et rendus responsables des éventuels dégâts qui pourraient arriver.

Calendrier des manifestations

4 au 8 juillet Cours Optimist 1 : CVC - Chevroux

11 au 15 juillet Cours Optimist 2 : CVC - Chevroux

16 juillet Kermesse et friture : Chœur Mixte - Chevroux

23 juillet Régate de la Voile d'Or : CVC - Chevroux

Kermesse : « La Lyre » - Grandcour

30 & 31 juillet Motocross - Chevroux

1^{er} août **Marché villageois et animations - le matin ;**

Chevroux Tournoi de Pétanque : « La Chevrotine »

Fête Nationale - en soirée



6 & 7 août Rencontre des Vieux bateaux : CVC - Chevroux, soirée Jazz et friture



20 août Tournoi amical de pétanque « La Chevrotine »

11 septembre Fête paroissiale

17 & 18 septembre Régate de clôture : CVC - Chevroux, soirée fondue

9 octobre Fête des récoltes : Paroisse & « La Lyre » - Grandcour

27 au 30 octobre Comptoir du Vully à Salavaux - Invitée : Commune de Grandcour

5 novembre Vente paroissiale à Grandcour

Nouvelle boutique de fleurs à Chevroux

Une petite attention, un anniversaire ou simplement pour se faire plaisir...

Venez faire un tour à la Rue du Lac 8, Marie-Noëlle Cuany vous accueillera avec plaisir dans sa nouvelle boutique

« Quand les fleurs s'emmêlent »

Dites-le avec des fleurs et passez vos commandes à l'atelier floral.



« Ce sera avec enthousiasme que je répondrai à vos demandes »

Contact : 079 661 32 86



Club de pétanque « La Chevrotine »



Tournoi amical de pétanque avec les habitants de Chevroux, le Club de Wohlen et « La Chevrotine » :

Samedi 20 août 2016

Inscription à 9 h 30

Rendez-vous au terrain de pétanque.

Nous espérons que vous serez nombreux.



Cartes journalières pour les bateaux



Comme chaque année la Commune met **gratuitement** à disposition des habitants, des locataires du camping communal et des propriétaires de chalets et cabanons, une carte journalière pour les bateaux durant la saison estivale 2016.

Pour se procurer une carte journalière, il vous suffit de passer au bureau communal.

Et n'oubliez pas que le « Neuchâtel » a repris du service et fera des croisières touristiques durant tout l'été.

La Commune vous encourage à embarquer au port de Chevroux.



Horaire des courses de la LNM - Chevroux

Nous vous rappelons que la course n° 201 part de Chevroux à 11 h 20 et arrive à Neuchâtel à 11 h 55.

Le retour est possible grâce à la course n° 204 qui part de Neuchâtel à 14 h 30 et arrive à Chevroux à 15 h 40.

Pour toute information → www.navig.ch

et sur www.navig.ch/vapeur
pour tout renseignement concernant les croisières du « Neuchâtel ».



[navig.ch/vapeur](http://www.navig.ch/vapeur)

Répartition des dicastères :

CURCHOD Jean-Daniel - Syndic

Administration générale, finances, port, aménagement du territoire.

SCHÜPBACH Jérôme - Vice-syndic

Domaines, routes, voirie, eaux, gestion des déchets.

ANNEN Catherine - Municipale

Affaires sociales, camping, bâtiments (maison de commune, bâtiment du Bas-du-Four, refuge, stand), chalets, caveau.

MAYOR Jacques - Municipal

Sécurité (police locale, parking du port), parcs, forêts, police du feu / SDIS.

RANZONI Corinne - Municipale

Instruction publique, cultes, sociétés locales, commission « Culture & Loisirs », police des constructions.



Sortie des Aîné(e)s 2016

La Municipalité de Chevroux a le plaisir d'inviter les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus à la sortie biennale qui aura lieu le

Mardi 23 août 2016.

Programme de la journée :

- ◆ Départ de Chevroux à 11 h 15 ;
- ◆ Arrivée à Neuchâtel à 11 h 55 et embarquement sur le bateau « Le Neuchâtel » ;
- ◆ Apéritif et repas à bord du bateau ;
- ◆ Navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat par le canal de la Broye ;
- ◆ Retour à Chevroux vers 17 h 00.

Nous vous attendons donc **à 11 h 00 au plus tard au débarcadère de Chevroux.**

Les personnes qui auraient de la peine à se déplacer jusqu'au débarcadère sont invitées à contacter le bureau communal - téléphone 026 667 10 05, afin que nous puissions organiser un transport jusqu'au point d'embarquement.

Un courrier personnalisé a été adressé à toutes les personnes concernées.

La Municipalité se réjouit de partager cette journée avec vous.



Chasse au trésor & fondue au chocolat

Prolongation jusqu'à fin septembre...

Partez à l'aventure pour une chasse au trésor originale à travers la Grande Caricaie !

Le principe est simple : téléchargez le jeu que vous désirez sur www.estavayer-payerne.ch, annoncez votre venue au restaurant du Port et c'est parti !

Départ du parcours au terrain de football de Chevroux, à l'orée de la forêt (temps de marche : environ 1 h 30).

Attention : certains postes peuvent se trouver à quelques mètres du chemin pédestre, n'oubliez donc pas de vous équiper de bonnes chaussures, d'autant que par temps humide les premiers 300 mètres du parcours suivent une passerelle en bois qui peut être glissante (sentier didactique développé par la commune et fonctionnant avec des QR codes).

A la fin du parcours, rendez-vous au restaurant du Port pour la dégustation d'une fondue au chocolat et remise d'un petit cadeau.

Prix : CHF 12.- par personne.

Le prix comprend le jeu, le petit cadeau et la fondue au chocolat -
à payer au restaurant du Port à Chevroux.

Restaurant du Port

Route du Village 2

1545 Chevroux

Tel. +41 (0)26 667 02 26

Réservation obligatoire !

Fermé les mercredis et jeudis



Paddle à Chevroux

Cette année vous pourrez à nouveau pratiquer le « paddle » à Chevroux.



Comme en 2015, Mme Arlette Javet sera à votre disposition au port de Chevroux pour la location de SUP (paddle), avec ou sans initiation, les

Mercredi soirs
de 18 h 30 à 20 h 30
de mi-juin à mi-septembre 2016

Nous vous rappelons toutefois que les distances et zones d'activité doivent impérativement être respectées, afin d'éviter tout danger ou accident et qu'il ne faut en aucun cas « entrer » dans les réserves naturelles de la Grande Cariçaie.

Contact (réservations et informations) :

Arlette Javet

079 204 16 15

arlette@goodiesonline.ch

page facebook : Seeland Stand UP

Fermeture des bureaux durant l'été

Le bureau du port et de la bourse communale sera fermé du **18 au 29 juillet 2016** et le bureau du greffe du **1^{er} au 17 août 2016**.



Merci de votre compréhension.

PS. Un service sera toutefois assuré ponctuellement soit :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.

Nous rappelons l'horaire officiel d'ouverture du bureau communal :

Bourse et Port / M. Rotzetter / 026 667.10.11

bourse@chevroux.ch

port@chevroux.ch

Lundi	08h30 à 12h00	14h00 à 17h30
Mardi	08h30 à 12h00	fermé
Mercredi	fermé	14h00 à 17h30
Jeudi	08h30 à 12h00	14h00 à 17h30
Vendredi	08h30 à 12h00	14h00 à 17h30 * (*18h00 de mars à fin septembre)

Greffe communal / Mme Cattin / 026 667.10.05

admin@chevroux.ch

Lundi	fermé	fermé
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	fermé	14h00 à 17h30
Jeudi	fermé	14h00 à 17h30
Vendredi	fermé	14h00 à 17h30

Fermeture de la déchetterie



Les déchets

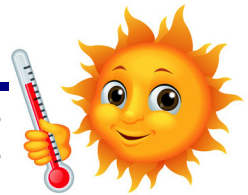


Nous vous rappelons que la déchetterie sera bien évidemment fermée le lundi de la Fête Nationale.

Merci d'en prendre bonne note.

Canicule

Les périodes de canicule sont éprouvantes ; les seniors sont plus particulièrement touchés, mais il ne faut pas oublier les enfants !



Soyons solidaires et prêtons-leur attention.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

Se reposer, **rester au frais**, chez soi, réduire l'activité physique et s'hydrater suffisamment.



Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir.

Fermer les fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit.

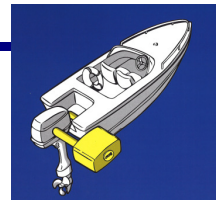
Porter des vêtements clairs, amples et légers.

Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

Mise en garde du bureau du port

A tous les propriétaires de bateau

Communication importante de la Police cantonale qui déplore des vols de moteur dans les ports.



Rappel de cinq règles essentielles :

- ◆ Bien sécuriser le moteur du bateau au moyen d'un antivol spécifique ;
- ◆ Etre en mesure de fournir le n° de série, la marque, la puissance, les particularités, ainsi que des photos détaillées du moteur ;
- ◆ En cas de vol, ne rien toucher afin de préserver les traces éventuelles ;
- ◆ Signaler à la police tout comportement suspect **026 557 32 21 ou 117** ;
- ◆ Ne laisser aucune valeur dans votre embarcation.

Economies d'énergie :

Extrait du courrier du 8 avril 2016 de la DGE (Direction générale de l'environnement - Direction de l'énergie) concernant le récent développement des subventions cantonales dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, des audits énergétiques et de la planification énergétique territoriale.

Partant de l'hypothèse que les ressources énergétiques fossiles ne sont pas inépuisables et que nous ne pouvons laisser à nos descendants une terre énergiquement exsangue, le Canton de Vaud a décidé de prendre des mesures incitatives pour favoriser les améliorations énergétiques des immeubles. Toutefois ces subventions sont, en l'état actuel, limitées dans le temps et valables jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve des budgets disponibles.

Des subventions pour vos rénovations énergétiques.

Si dans nos philosophies actuelles le pollueur doit être le payeur, il est, à contrario, aussi juste de penser que celui qui économise doit être financièrement récompensé.

Comme souvent dans les rénovations l'argent est le nerf de la guerre, le Canton de Vaud, dans le cadre de son programme « 100 millions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables » a décidé d'accorder, sous certaines conditions précises, des subventions aux propriétaires qui désireraient apporter des améliorations énergétiques à leurs bâtiments.

Sans être exhaustif nous pouvons préciser les points suivants ; il est possible d'obtenir des subventions pour :

- ◆ Les audits énergétiques des bâtiments.
- ◆ L'assainissement des bâtiments.
- ◆ Les études de planifications énergétiques territoriales.
- ◆ Les études d'énergie dans les églises.

Subventions cantonales pour l'assainissement énergétique des bâtiments

Audits énergétiques.

Ces démarches permettent l'établissement d'un Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments (CECB Plus). Il constitue un fort effet d'incitation à l'assainissement énergétique. Le montant forfaitaire de cette subvention pour une villa individuelle est de CHF. 1'000.- et peut aller jusqu'à CHF. 1'500.- pour les habitations collectives.

Assainissement des bâtiments.

Quand on sait que le chauffage représente près du 70 % des dépenses énergétiques dans l'habitat privé, et que des travaux de rénovations peuvent mener à une économie de plus de 50 % sur la facture de chauffage, on saisit tout de suite l'intérêt qu'il y a à envisager ces différents travaux.

Ce point est donc le plus important et surtout celui qui nous concerne au premier chef, dans le programme cantonal « 100 millions ... » mais il y a deux autres points qui méritent d'être considérés, à savoir « le mieux être chez soi » avec moins de pollution sonore et des températures agréables moins sujettes à de grosses variations et l'apport direct, véritable contribution à l'écologie appliquée qui nous tient certainement à cœur, tant qu'elle n'est pas imposée outrageusement par des écologistes extrémistes.

Dans cette partie du programme, le Canton augmente les subventions déjà existantes dans le domaine de l'isolation des bâtiments et du remplacement des fenêtres. Concrètement les aides pour le remplacement des fenêtres sont fortement augmentées (passant de CHF. 40.- à CHF. 120.- /m²) et un nouveau bonus est introduit en cas de rénovation globale du bâtiment.

Il serait trop complexe de décrire ici chaque mesure de subventionnement possible et son corolaire financier, mais vous devez savoir que, outre les points décrits ci-dessus, le changement de type de chauffage et le respect des normes MINERGIE et Minergie P sont aussi financièrement aidés.

./..

Economies d'énergie (suite)

Les différents sites internet du Canton de Vaud vous donneront des informations détaillées et personnalisées pour encadrer vos futurs projets, toutefois une règle de base et à respecter : **Tous les projets doivent être soumis à l'autorité de subventionnement et obtenir son accord avant le début des travaux.**

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet principal du Canton de Vaud sous :

www.vd.ch/subventions-energie/ ou www.leprogrammebatiments.ch.

Les études de planification énergétique territoriale.

Ces études et ces mesures sont réservées aux collectivités et devront permettre de traduire sur des plans les mesures prévues dans la loi vaudoise sur l'énergie (RLVLne) plus précisément à ses articles 3.16a et 46a.

Notre commune n'est momentanément pas concernée par ces mesures puisqu'elles s'appliquent aux plans directeurs régionaux ou aux schémas directeurs intercommunaux, mais notre futur PGA (Plan d'aménagement communal) pourrait être impacté par une de ces décisions prise au niveau supérieur.

Etudes d'énergie dans les églises.

En Suisse le 50 % des églises possèdent un chauffage électrique, ce qui est aussi le cas de l'église de Chevroux.

Devant le grand potentiel d'évolution de ce type de chauffage, la Confédération a mis sur pied le programme « EgliseProWatt », programme qui informe sur la possibilité d'économiser le courant dans les églises.

Ce programme a pour but de soutenir, sous certaines conditions en particulier en tenant compte de la quantité d'énergie consommée, les communes qui acceptent d'installer un dispositif de contrôle automatique du chauffage dans leurs églises équipées d'un chauffage électrique.

Le programme « EgliseProWatt » est soutenu par l'Office fédéral de l'énergie, mais comme il ne s'adresse qu'aux communes je me contenterai de cette explication sommaire.

CYCLISTES

**RÈGLES RESPECTÉES
DANGERS ÉVITÉS**



Tir à l'affût nocturne du sanglier

Décision de la DGE (Direction générale de l'environnement) du 27 mai 2016.

Le Département du Territoire et de l'Environnement a décidé de reconduire les opérations de tirs nocturnes.

Le tir à l'affût nocturne du sanglier est autorisé uniquement du 27 mai au 31 août 2016.

Les tirs seront strictement limités aux zones agricoles particulièrement touchées par les dégâts du sanglier des communes suivantes :

- ◆ Yverdon, Yvonand, **Chevroux** et Cudrefin, hors des réserves naturelles de la Rive sud du lac de Neuchâtel ;
- ◆ Noville, Roche et Yvorne, hors de la réserve naturelle des Grangettes.

La Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de ces tirs.

Les modalités et conditions de ces tirs figurent dans les directives concernant le tir à l'affût nocturne du sanglier, publiées sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) - rubrique « Informations aux chasseurs ».

Jacqueline de Quattro
La Cheffe du Département



Chiens



Un nouveau processus d'enregistrement des détenteurs de chiens respectivement des chiens a été mis en place par les services cantonaux ; cette nouvelle banque de données s'appelle « AMICUS ».

En effet, la législation fédérale sur les épizooties ainsi que la loi sur la police des chiens prévoient que les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique et doivent être enregistrés dans la banque de données centrale ; ce recensement facilitera les recherches.

Nous invitons donc chaque propriétaire de chien(s) à nous informer de toute acquisition, changement de propriétaire et décès de leurs animaux de compagnie.

D'autre part chaque propriétaire devra également annoncer ces changements à AMICUS, personnellement ou par l'entremise de son vétérinaire, en se connectant sur le site internet d'AMICUS (grâce à un n° d'identifiant qui vous sera communiqué sur demande par le bureau communal) ou directement par téléphone auprès de leur service :

<https://www.amicus.ch/Account/Login>

info@amicus.ch

Tél. 0848 777 100

Nous allons prochainement vous distribuer un tout-ménage ; nous vous demandons de nous le retourner rapidement si vous êtes concerné.

En effet, nous vous rappelons qu'en tant que propriétaire de chien vous devez respecter les instructions légales et devez faire identifier votre chien par un vétérinaire et le faire enregistrer.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Déchetterie

Nous avons constaté que la gestion des déchets sur le territoire communal devenait problématique, c'est pourquoi la benne à papier / carton située à la place du port sera retirée de début octobre à début avril.

De nouvelles directives communales pour la gestion des déchets vous seront distribuées prochainement par nos employés communaux à la déchetterie.

Nous vous demandons de vous y conformer et profitons de vous rappeler que la déchetterie est réservée uniquement aux habitants de Chevroux, aux propriétaires de chalets et camping communal.

Les dépôts en dehors des heures d'ouverture, à l'intérieur ou à l'extérieur de la déchetterie, sont interdits. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Horaire d'ouverture	Lundi	Mercredi	Samedi
Hiver (1er novembre au 31 mars)	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 12h00
Été (1er avril au 31 octobre)	11h00 - 12h00	16h00 - 18h00	10h00 - 12h00



Ecole de football FC Ressudens

Tu es né(e) en 2008 - 2009 - 2010
(filles et garçons).



Tu veux te dépenser, faire du sport
avec des amis, alors rendez-vous le

Vendredi de 18 h à 19 h
au terrain de football de Grandcour

Reprise des entraînements à la rentrée scolaire d'août 2016.

Informations et inscriptions :

P.-A. Jean-Mairet

079 / 294 21 71

Mouvement Juniors
du FC Ressudens
(Grandcour, Chevroux, Missy)



Livre Jeunesse / Littérature romande

Livre Jeunesse
+ Littérature Romande



**DÉDICACES
ANIMATIONS
RENCONTRES
EXPOSITIONS
ATELIERS**

24 - 25

SEPTEMBRE 2016

Gymnase intercantonal
de la Broye

10H - 18H

ENTRÉE GRATUITE



22-23.09.2016
Journées des écoles

Renseignements : www.biblio-la-passade.ch/salon